

3 ANS FERME
Société par actions simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège social : 13 RUE MAURICE ROUVIER - 75014
PARIS
849658208 RCS Paris

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ANNUELLE

DU 19 MARS 2026

Le 19 mars 2026, à 11 heure, les associés de la Société 3 ANS FERME se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, 13 RUE MAURICE ROUVIER - 75014 PARIS Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 10 mars 2026.

Veronique Bulteau préside la séance en sa qualité de Présidente de la Société.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par la Présidente, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent la totalité des actions.

La Présidente de Séance constate que sont présents :

- Veronique Bulteau détentrice de la pleine propriété de 600 actions,
- La société Blue Duck représentée par Monsieur Fabien Prevost détentrice de la pleine propriété de 400 actions,

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- la feuille de présence à l'assemblée ;
- les copies des lettres de convocation adressées aux associés ;
- le rapport du Président ;
- le texte des projets de résolutions proposées par le Président à l'assemblée ;

Puis la Présidente déclare que son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président au titre de l'exercice clos le 31/12/2025 ;
- Rapport spécial du Président
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 et quitus au Président ;

Certifié conforme.



- Affectation du résultat ;
- Reconstitution des capitaux propres
- Pouvoir en vue des formalités.

La Présidente donne lecture de son rapport et de l'exposé des motifs des projets de résolutions présentés.

Cette lecture terminée, la Présidente ouvre la discussion.

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 2 443 euros de la manière suivante :

Origine

- Report à nouveau antérieur : - 2 772 euros
- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 2 443 euros.

Affectation

Report à nouveau :

- Au report à nouveau, soit 2 443 euros.
- Solde du report à nouveau, soit (329) euros.

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 671 euros et celui des réserves à 0 euros.

Capitaux propres

L'assemblée constate que depuis l'assemblée ayant statué sur la continuité de la société malgré les capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, les capitaux propres ont été reconstitués au-delà de la moitié du capital social.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du cinquième exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RESOLUTION - CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président, sur les conventions relevant de l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, se prononce sur la convention de compte courant qui y est mentionnée ainsi que sur la rémunération du Président.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – REMUNERATION DU PRESIDENT

L'assemblée générale décide d'entériner les rémunérations perçues par la Présidente au titre de l'exercice écoulé telles qu'elles ressortent du rapport de gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION – DECLARATION DE CONFIDENTIALITE

L'assemblée générale des associés décide que le dépôt des comptes sera assorti d'une déclaration de confidentialité des comptes annuels MICRO ENTREPRISE Article R. 123-111-1 du code de commerce Annexe 1-5-1 à l'article A. 123-61-1 du code de commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION – RECONSTITUTION DES CAPITAUX PROPRES

L'assemblée générale extraordinaire des associés constate à la suite de l'adoption des résolutions précédentes la reconstitution des capitaux propres de la société d'au moins la moitié du capital social.

En conséquence, pouvoir est donné au Président de faire supprimer la mention des capitaux propres auprès du registre national des entreprises et sur le le Kbis de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de Séance déclare la séance levée à 11h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Les associés présents :

Veronique Bulteau



BLUE DUCK

Fabien Prevost

